RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00093
Numéro SIREN : 421 577 792
Nom ou dénomination : FLAG SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/000771

A2019/000771

640810

Dénomination : **FLAG SYSTEMES**

Adresse : **301 Corniche Littoral Frédéric Mistral Résidence le Fort Saint-Louis 83000 TOULON**

N° de gestion : **1999B00093**

N° d'identification : **421577792**

N° de dépôt : **A2019/000771**

Date du dépôt : **23/01/2019**

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 02/01/2019 AG

TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON

640810

FLAG SYSTEMES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150.000 euros
Siège social : 301 Corniche Littoral Frédéric Mistral
Résidence Le Fort Saint Louis
83000 TOULON
421.577.792 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 2 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le deux janvier,

La Société DL SOFTWARE, société anonyme, au capital de 389.524,24 euros, dont le siège social est fixé 8 avenue Hoche (75008) PARIS,

Associée Unique de la Société FLAG SYSTEMES,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Rémunération du nouveau Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Fixation de la rémunération du Directeur Général pour l'année 2019.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de la Société ASAA, de ses fonctions de Présidente au 31 décembre 2018 et la remercie pour les services rendus à la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de Présidente, en remplacement de la Société ASAA, la Société DLPV SOFTWARE, société par actions simplifiée, dont le siège social est fixé 8 avenue Hoche (75008) PARIS, immatriculée sous le n° 828.319.582 RCS PARIS, à compter du 1er janvier 2019 et ce, pour une durée illimitée.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique décide que la Société DLPV SOFTWARE ne sera pas rémunérée pour ses fonctions de Présidente au titre de l'année 2019 et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Associée Unique vienne modifier cette décision.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, la Société ASAA société privée à responsabilité limitée de droit belge, au capital de 18.600 euros, dont le siège social est fixé Avenue Molière 485, 1050 IXELLES, pour une durée illimitée.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique décide de fixer la rémunération du Directeur Général à 20.000 euros pour l'année 2019 et les suivantes et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Associée Unique vienne la modifier.

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIEE UNIQUE

SOCIETE DL SOFTWARE
REPRESENTEE PAR LA SOCIETE DLPV SOFTWARE
ELLE-MEME REPRESENTEE PAR M. JEAN-NOËL DROUIN